

Récolte normale attendue pour les pommes de terre malgré la phase de chaleur extrême

Les 20 et 21 août, les représentants de la production, du commerce et de l'industrie au sein de swisspatat ont évalué 1080 échantillons représentatifs des variétés importantes de pommes de terre (y compris bio) dans toutes les régions de Suisse. Les résultats de cette évaluation ont servi de base à l'estimation de la récolte 2018.

En raison des basses températures, les pommes de terre n'ont pu être plantées que relativement tard cette année. Les conditions météorologiques et les sols étaient néanmoins bons. Le temps ensoleillé et chaud qui a suivi a accéléré le développement, de sorte que le retard initial s'est transformé en avance de une à deux semaines par rapport à une année moyenne. Les périodes de chaleur de juin à août ont soumis de manière générale les pommes de terre à un stress important. Si de faibles pluies, dont la quantité divergeait néanmoins localement, sont tombées sur le Plateau suisse et en Suisse occidentale, une longue phase de sécheresse a fait souffrir les cultures dans le Nord-Est de la Suisse et a engendré une charge de travail importante pour l'arrosage. La situation s'est encore aggravée lorsque l'arrosage a dû être stoppé dans diverses régions en raison de quantités restantes trop petites dans les eaux de surface. La situation en Suisse est donc très hétérogène.

Les qualités sont néanmoins globalement bonnes, même si certains lots ont fortement souffert de la chaleur. Les calibres se situent dans la plage moyenne, ce qui, au total, débouche sur une offre équilibrée. Il faudra voir comment les lots se comporteront au stockage.

Rendements légèrement plus élevés que la moyenne sur cinq ans

S'élevant à 403 kg/a, le rendement brut dans tous les segments n'a que légèrement baissé comparativement à l'année précédente (409 kg/a). Avec une part comestible moyenne de 78 %, les rendements à la surface de toutes les variétés atteignent 355 kg de part comestible par are. En comparaison avec les cinq dernières années, parmi lesquelles on compte trois très faibles récoltes (2013/2015/2016), les rendements à la surface de cette année dépassent la moyenne de 14 %. Les calibres se situent largement dans la plage souhaitée cette année, d'où une part de pommes de terre à raclette plutôt faible.

La qualité externe et interne est bonne. En comparaison avec l'année précédente, on note plus de dégâts causés par le ver fil de fer. Parmi les autres défauts constatés, citons la gale bosselée et la gale poudreuse ainsi que des dégâts causés par les limaces. Pour les variétés sensibles, il est de plus recommandé d'examiner l'intérieur des tubercules par sondage, un brunissement des faisceaux vasculaires ayant parfois été constaté.

S'élevant à 15.1 %, les teneurs en amidon sont généralement plus élevées que l'année précédente (14.6 %). Pour cette raison et vu que les sols sont très secs, il faut faire très attention lors de la récolte afin d'éviter les dégâts dus aux chocs. La part des échantillons avec des fanes encore vertes s'élève à 28.6 % et est donc nettement plus basse que l'année précédente (44 %). Cela signifie que le développement des cultures est déjà bien avancé. En outre, les fanes vertes sont affaiblies par la chaleur, de sorte que l'augmentation de rendement devrait se situer à un très bas niveau. Vu le développement précoce de la végétation et les températures élevées, les tubercules sont physiologiquement plus âgés et il faut donc accorder une attention particulière à leur développement dans les stocks.

Légère diminution de la surface cultivée comme souhaité

Selon les estimations, la surface de pommes de terre en 2018 a baissé de près de 200 ha par rapport à l'année précédente et s'élève à 11'100 ha (2017 : 11'276 ha). Ce recul est souhaité et concerne surtout les variétés à chair farineuse.

Prix indicatifs à la production dans la fourchette moyenne de prix

Comparativement aux cinq dernières années, les rendements plus élevés à l'hectare devraient déboucher sur une offre moyenne. Par conséquent et vu la légère baisse de la demande, les prix indicatifs à la production 2018 se situent près de la fourchette moyenne de prix (FMP) pour toutes les variétés de table.

Le prix indicatif à la production des variétés à chair ferme comme Annabelle, Charlotte, Ditta, Erika, Gourmandine, Queen Anne, Venezia et Vitabella s'élève à présent à CHF 47.25/100 kg (FMP : CHF 47.50).

Le prix des variétés à chair farineuse Challenger, Concordia, Jelly, L. Felicia, Laura, Marabel et Victoria a été fixé à CHF 44.15/100 kg (FMP : CHF 43.20).

Pour la plupart des variétés destinées à l'industrie, le prix indicatif à la production se situe légèrement au-dessous de la fourchette moyenne de prix. Cela s'explique par les rendements nettement plus élevés de pratiquement toutes les variétés par rapport à la moyenne sur cinq ans et par une demande qui n'a que faiblement augmenté.

Quant au prix de la principale variété à frites Agria, il se monte à CHF 41.50/100 kg (FMP : CHF 41.60). Enfin, le prix des importantes variétés à chips Lady Claire et Pirol a été fixé à CHF 40.75/100 kg et CHF 40.95 (FMP : CHF 42.65) (autres variétés cf. tableau).

Les prix des variétés de l'examen variétal officiel de Swisspatat correspondent aux prix des variétés de comparaison.

Des rendements des pommes de terre bio de nouveau supérieurs à la moyenne

Pour la deuxième année consécutive, les rendements des pommes de terre bio dépassent les attentes, malgré les conditions météorologiques très chaudes et sèches. Le rendement moyen pour toutes les variétés s'élève à 258 kg de part comestible par are et dépasse ainsi la moyenne sur cinq ans de 27 %. Vu la bonne demande, les prix bio 2018 s'élèvent à CHF 89.70/100 kg pour les variétés à chair ferme et à CHF 88.30/100 kg pour les variétés à chair farineuse (FMP : CHF 91.50). Les prix suivants ont été fixés pour les variétés destinées à l'industrie : Agria CHF 72.25/100 kg, Markies CHF 78.50/100 kg et variétés à chips Hermes CHF 70.10/100 kg et Verdi CHF 72.10 (FMP : CHF 76.50) (autres variétés cf. tableau).

Adaptation des conditions de prise en charge pour Agria Industrie en 2018

Comme l'année passée, les écarts suivants sont valables pour Agria Industrie pour la récolte 2018 :

- Pour la gale poudreuse, la gale bosselée et la gale profonde (§114/5), le refus de prise en charge est valable en cas de dépassement de 12 %.
- Pour le calibre 60+, la division par deux du défaut est valable pour les tubercules verts, les dégâts dus aux chocs, les taches bleues, drycore, le ver fil de fer et les morsures de limaces.
- En cas de transformation immédiate, la gale superficielle et la gale réticulée (§115) ainsi que la gale poudreuse, la gale bosselée et la gale profonde (§114/5) ne sont pas déduites jusqu'à 25 % (= refus de prise en charge §114/5 si plus que 25 %).

Les modifications sont valables à l'essai pour une année.

Contributions de la branche incluses

Le prix indicatif à la production des pommes de terre précoces et des pommes de terre de table (y compris Agria) inclut, outre les contributions de la production (CHF 1.20/100 kg), aussi celles des distributeurs (CHF 0.15/100 kg). Cela ne vaut pas pour les variétés destinées à l'industrie, à l'exception d'Agria.

Affouragement à l'état frais possible dès maintenant

Comme toujours, l'affouragement à l'état frais est possible dès maintenant. La part comestible minimale s'élève à 50 %. Il n'existe pas de part comestible minimale pour les pommes de terre bSio. Les demandes peuvent être envoyées directement à un contrôleur Qualiservice officiel de la région ou au secrétariat de swisspatat (tél. 031 385 36 50). Une liste des contrôleurs agréés se trouve sur www.patate.ch dans la rubrique Branche / Marché.

Le montant des contributions pour affouragement à l'état frais sera fixé en novembre dès que le premier recensement des stocks aura eu lieu. Le montant devrait se situer au même niveau que les années précédentes et atteindre CHF 13.- à 16.-/100 kg de part comestible.

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 1^{er} septembre 2018 pour les pommes de terre triées selon les usages pour le commerce :

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE	Prix pour 100 kg dès le 01.09.2018 ⁴⁾	Calibre
Annabelle	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Charlotte	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Ditta	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Erika	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Gourmandine	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Queen Anne	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Venezia	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Vitabella	Fr. 47.25	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Agria	Fr. 41.50	²⁾ 42.5 – 85 mm
Bintje	Fr. 45.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Challenger	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Concordia	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Désirée	Fr. 40.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Jelly	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Felicia	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Laura	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Marabel	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Victoria	Fr. 44.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Agria industrie	Fr. 41.50	²⁾ 42.5 – 85 mm
Charlotte industrie	Fixé bilatéralement	
Fontane	Fr. 40.05	²⁾ 42.5 – 85 mm
Innovator	Fr. 40.85	²⁾ > 42.5 mm
Ivory Russet	Fr. 42.10	²⁾ > 42.5 mm
Lady Anna	Fr. 40.00	²⁾ 42.5 – 85 mm
Markies	Fr. 41.35	²⁾ 42.5 – 85 mm
Raclettes industrie	Fr. 34.00	¹⁾ 35 – 42.5 mm
Figaro	Fr. 42.45	²⁾ 42.5 – 70 mm
Hermes	Fr. 41.05	²⁾ 42.5 – 70 mm
Kiebitz	Fr. 43.70	²⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Claire	Fr. 40.75	²⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Rosetta	Fr. 41.40	²⁾ 42.5 – 70 mm
Osira	Fr. 40.75	²⁾ 42.5 – 70 mm
Panda	Fr. 50.55	²⁾ 42.5 – 70 mm
Pirol	Fr. 40.95	²⁾ 42.5 – 70 mm
Verdi	Fr. 42.70	²⁾ 42.5 – 70 mm
Pommes de terre bio		
Annabelle	Fr. 89.70	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Charlotte (table)	Fr. 89.70	^{1) 3)} 30 – 60 mm

Ditta	Fr. 89.70	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Erika	Fr. 89.70	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Gourmandine	Fr. 89.70	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Vitabella	Fr. 89.70	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Agria (table)	Fr. 88.30	²⁾ 35 – 70 mm
Challenger	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Concordia	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Désirée	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Jelly	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Lady Felicia	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Laura	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Victoria	Fr. 88.30	¹⁾ 35 – 70 mm
Agria (industrie)	Fr. 72.25	²⁾ 35 – 85 mm
Charlotte (industrie)	Fixé bilatéralement	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Markies	Fr. 78.50	²⁾ 35 – 85 mm
Hermes	Fr. 70.10	²⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Rosetta	Fr. 68.50	²⁾ 42.5 – 70 mm
Verdi	Fr. 72.10	²⁾ 42.5 – 70 mm

Les suppléments et déductions selon la teneur en amidon et la part comestible restent inchangés par rapport aux conditions de prise en charge 2017. Le prix de base pour les pommes de terre de table et de transformation triées sommairement est fixé à CHF. 24.50 pour toutes les variétés.

1) La tolérance fixe de 6 % est valable pour le calibre. Le seul dépassement de la valeur de tolérance pour le calibre ne constitue pas un critère de refus.

2) La tolérance de 6 % est valable pour le calibre.

3) Au max. 12 cm de long

4) Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 1.35 / 100 kg (1.20 production, 0.15 distributeurs), pommes de terre de transformation (sans Agria) : CHF 1.20/100kg.

Évolution des surfaces cultivées en Suisse entre 1998 et 2018

Année	Nombre de producteurs	Surface par producteur en ares	Surface cultivée en ha	Récolte totale en t
1998	14'511	95.7	13'886	560'000
1999	13'226	103.6	13'708	484'000
2000	12'198	115.5	14'092	600'600
2001	11'356	121.3	13'774	518'000
2002	10'561	127.4	13'457	526'000
2003	9'767	139.7	13'640	458'000
2004	9'314	143.2	13'333	527'000
2005	8'377	149.3	12'510	484'700
2006	7'818	154.5	12'081	391'500
2007	7'323	160.4	11'745	489'800
2008	6'784	163.0	11'058	473'100
2009	6'454	173.8	11'215	521'500
2010	6'006	181.1	10'874	420'800
2011	5'747	195.8	11'250	515'000
2012	5'473	198.7	10'875	446'963
2013	5'237	210.8	11'039	359'761
2014	4'969	228.2	11'341	503'767
2015	4'724	230.5	10'891	388'819
2016	4'577	240.2	10'995	376'029
2017	4'502	250.5	11'276	461'188
2018*	4'450	249.4	11'100	446'978

*Estimation

Les usages pour le commerce, tous les calibres carrés et les conditions de prise en charge pour la récolte 2018 sont disponibles auprès de swisspatat sur www.patate.ch/shop ou au 031 385 36 50.
